

Faits Saillants

Pour améliorer l'efficacité du programme d'application d'agents de scellement en milieu scolaire, une nouvelle orientation régionale est déployée en Montérégie

À l'aide du soutien de la Direction de santé publique de la Montérégie (DSP), un projet pilote réalisé au Centre de santé et des services sociaux (CSSS) Champlain–Charles-Le Moyne a démontré des résultats concluants quant à la capacité des hygiénistes dentaires d'identifier adéquatement les faces à sceller sur les dents des élèves de 5 à 15 ans en milieu scolaire, étape préalable à l'application des agents de scellement.

Par cette pratique, le dentiste-conseil de la DSP assure sa « direction » sans avoir à effectuer une ordonnance individuelle préalable à l'application d'agents de scellement par les hygiénistes dentaires tout en mettant en valeur les compétences professionnelles de ses partenaires.

Contexte

La carie dentaire constitue un problème important de santé publique qui affecte une grande partie de la population. Elle atteint les enfants en bas âge et sa prévalence augmente avec l'âge. La fluoruration de l'eau, l'usage de dentifrices fluorés et l'application d'agents de scellement sont considérés des mesures efficaces pour prévenir la carie dentaire.

L'application d'agents de scellement est offerte en milieu scolaire. Elle permet aux enfants de 5 à 15 ans, qui autrement ne le pourraient pas, d'avoir accès aux effets positifs de cette mesure de prévention. À ce jour, suite à un examen sommaire, le dentiste-conseil de la DSP émet des ordonnances individuelles et les hygiénistes dentaires appliquent les agents de scellement. À la demande du CSSS Champlain–Charles-Le Moyne, la DSP a documenté la possibilité que la pratique d'identification des faces dentaires à sceller soit faite par les hygiénistes dentaires, en l'inscrivant dans le cadre d'un projet pilote.

Caractéristiques de la démarche de soutien

Le soutien de la DSP à l'identification des faces dentaires à sceller par les hygiénistes dentaires s'est limité aux sept hygiénistes dentaires du CSSS Champlain–Charles-Le Moyne. Pour l'essentiel, ce soutien comporte trois composantes, soit une formation théorique, des exercices pratiques ainsi qu'une activité de mesure de concordance individuelle du jugement clinique entre le dentiste-conseil et l'hygiéniste dentaire.

Résultats

La démarche évaluative associée à la mise en œuvre du projet pilote fait ressortir les résultats suivants :

- la formation théorique constitue un rappel utile des critères de sélection des faces à sceller;
- les exercices pratiques et les échanges, par groupe de deux ou trois hygiénistes dentaires, ont été très appréciés;
- les activités de mesure de concordance, par groupe maximum de quatre hygiénistes dentaires, se sont déroulées dans des conditions optimales de réalisation.

Ce faisant, les hygiénistes dentaires ayant participé à l'activité de mesure de concordance ont toutes obtenu des résultats (indices Kappa) de 0,75 et plus (moyenne de 0,84), représentant des résultats jugés satisfaisants à excellents selon cet indice.

À la lumière de ces constats, la DSP va de l'avant dans la généralisation de l'identification du besoin d'agents de scellement par les hygiénistes dentaires et soutient les organisations locales dans la mise en œuvre de cette nouvelle orientation. Pour en savoir davantage, vous pouvez consulter le résumé ou le rapport de l'étude sur l'Extranet de l'Agence au <http://extranet.santemonteregie.qc.ca>